

## Informations syndicales au personnel de l'Orif

### **Salaires 2024**

En janvier 2024, les salaires Orif ont été indexés de 1,9%, conformément à la décision du Conseil d'Etat vaudois pour le personnel des services publics du canton de Vaud. Les salaires à l'Orif sont en effet basés sur la politique de rémunération à l'Etat de Vaud. Ce principe existait déjà avant l'entrée en vigueur de la Convention collective de travail (CCT) en 2020.

### **Grâce à la mobilisation syndicale**

Cette augmentation de 1,9% n'allait pas de soi. Pour 2023, aucune adaptation des salaires n'avait été accordée à l'Etat de Vaud, malgré un renchérissement comme on n'en avait plus connu depuis des années. Il a fallu plusieurs journées de manifestations et de grèves du personnel de l'Etat et du secteur subventionné pour que le gouvernement cantonal consente à une augmentation de 0,2%, prenant effet en 2024. C'est également sous la pression de ces mobilisations que le Conseil d'Etat a ensuite décidé pour 2024 d'appliquer intégralement l'indice des prix à la consommation (IPC), à savoir 1,7%. Ce sont donc bien les batailles syndicales de nos collègues du canton de Vaud qui ont permis d'aboutir à cette indexation de 1,9% (1,7% + 0,2%).

### **Une augmentation insuffisante**

Cette adaptation reste toutefois nettement inférieure à l'élévation réelle du coût de la vie, qui dépasse très largement l'évolution de l'IPC. Il est indispensable que les salaires augmentent sensiblement, et cela va nécessiter la poursuite et le renforcement de nos actions syndicales.

### **Les salaires les plus bas de Suisse romande**

A cela s'ajoute la problématique spécifique du secteur social. Il est désormais largement reconnu que les salaires dans le secteur social vaudois sont inférieurs à ceux des autres cantons romands. Les médias s'en sont fait plusieurs fois l'écho. D'entente entre les employeurs et les représentant-es des employé-es, un processus a débuté dans le canton de Vaud afin de combler par étape ces différences. Nos syndicats se sont fortement engagés dans ces démarches. Depuis janvier 2024, chaque profession dont la rémunération est inférieure à la moyenne romande a obtenu une première revalorisation salariale.

### **Et à l'Orif?**

Nos deux organisations ont demandé que l'Orif s'engage à mettre en œuvre en 2024 des revalorisations salariales au moins équivalentes à celles appliquées dans le secteur social du canton de Vaud. Si la direction a validé ce principe dans le cadre de nos échanges, elle n'a pour l'heure pas précisé ses intentions. Ce thème sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre entre les représentant-es de l'Orif et nos organisations du personnel.

## Nouveautés 2024 dans la CCT Orif

Entrée en vigueur au début de cette année, la nouvelle version de la Convention collective de travail résulte des négociations qui se sont déroulées en 2022 et 2023. Si un accord est intervenu rapidement sur certaines modifications, d'autres ont nécessité des discussions plus intenses. Au final, nous nous réjouissons des avancées contenues dans la CCT 2024:

- Les congés dits "spéciaux" (en cas de naissance d'un enfant, d'enfant malade, de décès dans la famille) s'appliquent également aux couples non mariés et couples de même sexe.
- Le congé de conjoint·e (anciennement congé paternité) passe de 10 jours à 15 jours. C'est un pas dans la bonne direction et nous demanderons lors de la prochaine mise à jour de la CCT de poursuivre sur cette voie.
- Les jours de formation qui ne tombent pas sur un jour de travail comptent comme temps de travail (contrairement à la pratique jusqu'ici dans certains centres Orif).
- La valorisation de la formation continue (+1 classe de salaire) s'applique aussi aux enseignant·es (jusqu'ici, elle ne concernait que les travailleur·ses sociaux·ales, MFP, MSP et conseiller·ères du service intégration).
- Les fonctions du secteur de l'accueil de l'enfance ont été ajoutées.
- Quelques fonctions ont été créées ou revalorisées.

La délégation représentant les organisations du personnel:

Arlène Cortat, MSP Pomy, AvenirSocial  
Alexandre de Ieso, éducateur Sion, SSP  
Philippe Martin, secrétaire central SSP  
Letizia Pizzolato, secrétaire syndicale SSP Vaud  
Mélinda Skopintseva, co-secrétaire générale AvenirSocial Vaud

### Prendre contact

<https://avenirsocial.ch>

[vaud@avenirsocial.ch](mailto:vaud@avenirsocial.ch)

<https://ssp-vpod.ch>

[fribourg@ssp-vpod.ch](mailto:fribourg@ssp-vpod.ch)

[geneve@ssp-vpod.ch](mailto:geneve@ssp-vpod.ch)

[jura@ssp-vpod.ch](mailto:jura@ssp-vpod.ch)

[neuchatel@ssp-vpod.ch](mailto:neuchatel@ssp-vpod.ch)

[vaud@ssp-vpod.ch](mailto:vaud@ssp-vpod.ch)

[valais@ssp-vpod.ch](mailto:valais@ssp-vpod.ch)